

## ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

masseurs-kinésithérapeutes Question écrite n° 114788

## Texte de la question

M. Jean-Paul Bacquet attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les masseurs-kinésithérapeutes. De nombreux masseurs-kinésithérapeutes ressentent aujourd'hui que leur profession est « tirée vers le bas » et expriment plusieurs revendications pour améliorer l'avenir de la profession. Ils souhaitent ainsi que, face à une augmentation des charges sans précédent entraînant une asphyxie de la profession, leurs tarifs soient revalorisés et laissent place à un tarif unique afin de simplifier le traitement administratif. Afin d'assurer une meilleure reconnaissance de leur profession, ils souhaitent avoir plus d'autonomie et pouvoir effectuer des consultations en première intention. S'agissant de leur diplôme et de leur formation, ils demandent la protection de leur diplôme d'État contre les diplômes illégaux, ils demandent également que leur cursus soit amélioré avec la validation de leur formation au niveau master. Il lui demande donc d'indiquer s'il entend répondre favorablement aux revendications des masseurs-kinésithérapeutes afin d'assurer la pérennité de la profession et un meilleur service rendu à la population.

## Données clés

Auteur: M. Jean-Paul Bacquet

Circonscription: Puy-de-Dôme (4e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 114788 Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé: Travail, emploi et santé

Ministère attributaire: Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 19 juillet 2011, page 7833 Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)